Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-253500821-20260910-BS202617-DE

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Nombre Total de membres :		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

8 H 00, le bureau du Syndicat Eau des Portes de Bretagne le ses séances, sous la présidence de Monsieur Teddy Les convocations individuelles, l'ordre du jour ainsi que le ransmis par écrit aux membres le 3 septembre 2026.

Vote :
Vote à main levée
Pour : 8
Contre : /
Abstention : /

BS 2026-17 : GESTION PATRIMONIALE – ATTRIBUTION MS-2026-07

Présents (8)

Messieurs Teddy REGNIER –Serge BERGE – Michel ERRARD – Madame Vanessa ALLAIN (VITRE COMMUNAUTE)

Monsieur Ronan SALAUN (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Messieurs Gilles DETRAIT – Jean-Marc LEVEQUE (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Monsieur Philippe HUBERT (SIEA LE PERTRE)

Absents excusés (3)

Monsieur Arnaud DUPUIS (VITRE COMMUNAUTE)

Madame Isabelle GAUTIER (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Monsieur Jean-Marc DESHOMMES (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Assistaient également à la réunion (sans voix délibérative) :

Madame Hélène BELINE, Messieurs Benoit BOURGES, Cédric LE GARREC, Adrien LUCAS (EAU DES PORTES DE BRETAGNE)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-253500821-20260910-BS202617-DE

BS 2026-17 : GESTION PATRIMONIALE – ATTRIBUTION MS-2026-07

Vu la délibération N° CS 2021-66 du 9 décembre 2021 relative à l'attribution du marché de travaux pour la gestion patrimoniale du réseau d'eau potable,
Vu la délibération n° CS 2022-07 du 3 février 2022 relative à la délégation accordée au bureau pour l'attribution des marchés subséquents de gestion patrimoniale,
Vu la délibération n° BS 2026-15 du 18 juin 2026 relative à la validation du PRO, du DCE et au lancement de la consultation pour le marché subséquent n° MS-2026-07 ;
Vu le Procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 10 septembre 2026 relatif à l'attribution du marché subséquent n° MS-2026-07.

Monsieur le Président expose :

Par délibération du 9 décembre 2021, le Comité syndical a attribué le marché de travaux de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable à un pool de 8 entreprises dans le cadre d'un accord cadre multi-attributaire à marchés subséquents d'une durée de 6 ans.

Par délibération du 24 mars 2022 le marché de maîtrise d'œuvre de gestion patrimoniale a été attribué aux bureaux d'études suivants :

- Lot Sud : ARTELIA
- Lot Nord : Cabinet BOURGOIS
- Lot Est : OCEAM

Par délibération du 18 juin 2026, le Bureau syndical a validé le projet de maîtrise d'œuvre du programme de travaux de gestion patrimoniale N° MS 2026-07 et autorisé le lancement de la consultation.

A l'issue des études de projet, l'enveloppe totale de travaux s'élève à 186 921 € HT pour un linéaire de réseau renouvelé de 2 070 ml environ.

Le tableau ci-dessous rappelle l'opération projetée :

Référence Marché	Secteur	Références opérations	Communes	Adresse	Linéaire estimé (ml)	Nombre branchements renouvelés	Devis estimatif (€ HT)
MS-2026-07	Sud	MS-2026-07	Domalain et Visseiche	Route de la Rouaudière	2 070	16	186 921 €
				Total programme :	**2 070**	**16**	**186 921 €**

La procédure de consultation utilisée est la procédure adaptée avec publicité adaptée.

Le marché est de type marché subséquent.

La date limite de remise des offres était fixée le 31 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-253500821-20260910-BS202617-DE

Les critères de jugement des offres sont le prix, la valeur technique de l'offre et le délai de réalisation, répartis selon les taux présentés ci-dessous :

- Valeur technique : 30 %
- Coût des travaux : 60 %
- Délai d'exécution : 10 %

L'analyse des offres a été réalisée en interne par le service distribution.

Le Président informe les membres que la Commission d'appel d'offres s'est réuni le 10 septembre 2026 à 17h30 afin de procéder à l'attribution du marché.

Le Président présente le procès-verbal de la commission d'appel d'offres et invite les membres à attribuer le marché subséquent N° MS 2026-07 à l'entreprise SATEC pour un montant total de 159 807.61 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau syndical *:*

- ***Valide*** *la proposition du Président d'attribuer le marché subséquent n° MS-2026-07 à l'entreprise SATEC pour un montant total de 159 807.61 € HT,*
- ***Autorise*** *le Président à signer le marché ainsi que tout document relatif à la matérialisation de la présente décision.*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures,
Le Président
Teddy REGNIER

Teddy REGNIER
PRESIDENT
17 sept. 2026